

**PROGRAMME DE VEILLE 2019 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

ALERTE N° 72 CONCERNANT MAISONS DU MONDE

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG publie depuis 1998 un code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations de l'AFG sur le gouvernement d'entreprise » (dernière mise à jour en 2019) et alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que la loi de sécurité financière du 1er août 2003 rend obligatoire l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC et demande aux sociétés de gestion d'indiquer les motifs pour lesquels elles ne les auraient pas exercés.



MAISONS DU MONDE

DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : 3 JUIN 2019

RESOLUTIONS CONCERNÉES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG
--

- **RESOLUTION 11 : Politique de rémunération**

Analyse

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux présentée au vote des actionnaires intègre une proportion de 30% de la part variable reposant sur des critères qualitatifs dont la pondération n'est pas communiquée aux actionnaires.

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2019 : Titre II-C 3
Le conseil (d'administration ou de surveillance), qui décide de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, est responsable de la publicité et de la transparence de la politique de rémunération de ces derniers.

Il doit communiquer aux actionnaires, s'agissant des personnes exerçant la fonction de dirigeant mandataire social, la philosophie et le raisonnement qui ont présidé à l'établissement de cette politique de rémunération, notamment le lien existant entre rémunération, performance et objectifs de performance.

L'AFG demande la transparence sur les montants et sur toutes les formes et bases de calcul des rémunérations individuelles, directes ou indirectes, immédiates ou différées, par la société ou ses filiales, en France et à l'étranger, des dirigeants mandataires sociaux, y compris « stock-options » et actions gratuites (précisant ce qu'il en advient en cas de départ de l'entreprise), tout système de retraite (en précisant si celui-ci est identique à celui des autres cadres du groupe ou spécifique), indemnités de départ, avantages particuliers, ainsi que la rémunération globale versée aux dix personnes les mieux rémunérées exerçant des fonctions de direction. La part variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, devrait indiquer clairement les critères sur lesquels elle est établie, comment ils ont été appliqués au cours de l'exercice et si les objectifs personnels ont été atteints.

GOUVERNANCE

1. Composition du conseil de Maisons du Monde

Le conseil d'administration de MAISONS DU MONDE comportera, à l'issue de l'assemblée générale 62,5% de membres libres d'intérêts en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Ian Cheshire	Président	Libre d'intérêts	82%	M	59	UK	3	2020	0	3	M	M	M
	Michel Plantevin	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	91%	M	62	FR	3	2020	0	2		M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Julie Walbaum	DG	Non-libre d'intérêts	n.a	F	41	FR	Nouveau	2023	1	0			
	Mustapha Oulkhour	Représentant des salariés	Non-libre d'intérêts	100%	M	33	FR	1	2022	0	1			
	Gilles Petit	Conseiller du DG	Non-libre d'intérêts	100%	M	63	FR	3	2020	0	2			
	Sophie Guleysse		Libre d'intérêts	73%	F	56	FR	3	2022	1	1		P	P
	Marie-Christine Levet		Libre d'intérêts	82%	F	52	FR	3	2020	0	4	M		
	Marie Schott		Libre d'intérêts	100%	F	45	FR	2	2020	0	1			
	Nicolas Woussen		Libre d'intérêts	91%	M	42	FR	3	2022	0	1	P		

2. Spécificités

La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.

✂

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET